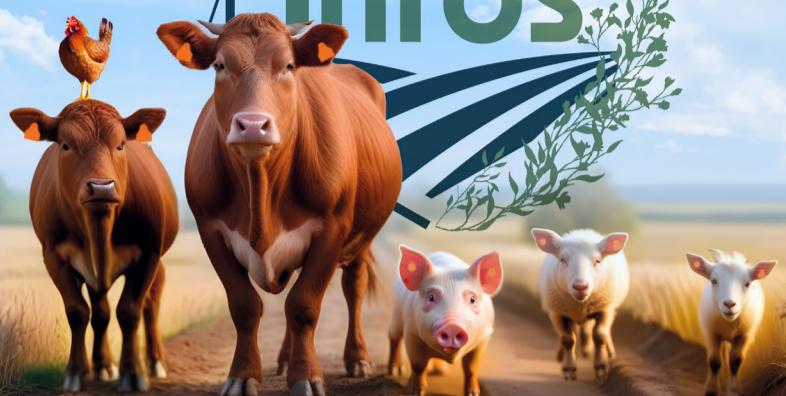




Deutsche Version



MENSUEL DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE SANTÉ ET D'IDENTIFICATION ANIMALES

FCO & MHE PAROLES DE TERRAIN

Au terme de la campagne obligatoire de vaccination FCO/MHE menée en 2025, l'ARSIA a souhaité en faire le point, sur base de témoignages recueillis auprès de tous les intervenants : éleveurs et éleveuse de bovins et d'ovins, vétérinaires praticiens, Union professionnelle vétérinaire (UPV), syndicats agricoles (FWA et FUGEA), grossiste, autorités sanitaires (SPF Santé publique) et ARSIA. Comment l'ont-ils vécue, qu'en pensent-ils, comment envisager 2026... et plus ?

Au fil des rencontres, au-delà du stress, des difficultés et des contretemps rencontrés, les avis convergent vers un même constat : la vaccination a rempli ses promesses, nos troupeaux sont protégés contre la FCO et la MHE, et ce à moindre frais grâce aux subsides. Il ne reste plus qu'à conforter l'effort énorme consenti par une dose de rappel et en primo-vaccinant les jeunes animaux, en 2026.

Bonne lecture !

LES ÉLEVUSES ET ÉLEVEURS

Pol Bouche, éleveur d'un troupeau de 70 vaches limousines, en Famenne

Premiers signes

À l'été 2024, l'éleveur constate que quelques vaches se déplacent difficilement, symptômes qui disparaissent en quelques jours. "Je n'ai pas constaté d'avortements, mais en pâture, ils passent le plus souvent inaperçus. Je ne me suis pas trop inquiété..."

L'hiver suivant, un veau présente un comportement anormal, tête de moins en moins et est finalement euthanasié après quelques jours. La FCO-3 très probablement, selon le vétérinaire.

"Dans mon élevage, ce sont surtout les vêlages qui ont été retardés suite soit à des avortements, soit à des problèmes de fertilité du côté des taureaux. Les ayant laissés dans le troupeau, j'ai eu beaucoup de vêlages de l'été à l'automne 2025, ce qui ne m'était jamais arrivé depuis 10 ans de pratique. Mais j'ai finalement eu tous mes veaux."

Lorsque les premiers vaccins sont arrivés en 2024, il était pratiquement parlant impossible de rattraper les bêtes au pâturage. La campagne de vaccination ayant été déclarée obligatoire, Pol répond dans les délais à son vétérinaire pour qu'il puisse précommander les doses nécessaires. "Trois vaccins, à deux reprises, soit 6 piqûres, sur des limousines, ce n'était pas rien... !" Connaissant fort bien ses bêtes, l'éleveur réalise lui-même les vaccinations, à l'avant, dans l'encolure. "Quand on les

pique à l'arrière, on n'est pas à l'abri d'un coup de patte ultérieur, "en mémoire" de ces injections. Mais elles ne m'en ont pas tenu rigueur...". Les trois vaccins ne sont pas livrés en même temps, mais les derniers arrivent heureusement avant la mise en pâture.

Ce fut tout de même une contrainte de taille pour l'éleveur. "Cette vaccination s'est ajoutée aux multiples contrariétés ou contretemps rencontrés quotidiennement dans notre profession, avec un emploi du temps souvent très serré. Petits ou grands, les problèmes s'additionnent les uns aux autres. La charge mentale est élevée."

Dès que les vaccins ont été disponibles, le vétérinaire n'a pas eu à persuader son éleveur. "Je suis convaincu depuis toujours de la nécessité de vacciner. Je le fais d'office pour la grippe, les diarrhées néonatales. Les autres maladies, les épidémies, ... touchent le fondement même de mon travail: mon cheptel et sa valeur. Même si la contrainte est forte, je préfère me prendre la tête avec ce genre de problème que tout autre souci administratif. En élevage, nous devons apprendre à vivre avec ces maladies."

La vaccination a rempli ses promesses. "Cette année, je n'ai constaté aucun symptôme. Il y a bien quelques bêtes qui restent maigres, sans autre explication que, peut-être, des séquelles de la maladie..."

L'éleveur salue l'octroi des subsides, preuve que l'État prend en considération le rôle alimentaire stratégique de l'élevage belge, dans un contexte de décroissance constante du nombre de fermes.

RAPPEL RECOMMANDATIONS OFFICIELLES 2026

La campagne de vaccination obligatoire contre la FCO3, la FCO8 et la MHE touche à sa fin et a permis d'atteindre une couverture vaccinale très élevée sur le territoire belge.

En 2026, les détenteurs seront donc libres de continuer à vacciner leur troupeau, sans toutefois d'intervention budgétaire fédérale. L'ARSIA s'associe aux recommandations du Ministre Clarival.

La situation dans les pays voisins restant préoccupante, il est recommandé aux éleveurs de poursuivre l'effort initié, en respectant les recommandations suivantes, par ordre de priorité :

1. **Primo-vacciner les animaux non vaccinés (particulièrement les jeunes de plus de 3 mois nés en 2025/2026) contre FCO3, FCO8 (et MHE chez les bovins)**
2. **Administrer un rappel des vaccinations FCO8 (et MHE chez les bovins) à tous les animaux déjà vaccinés**
3. **Administrer un rappel des vaccinations FCO3 aux animaux déjà vaccinés, prioritairement aux animaux nés en 2025.**

Si ce n'est fait, commandez le plus rapidement possible les vaccins nécessaires auprès des vétérinaires. Les firmes pharmaceutiques attendent ces commandes pour établir leur planning de livraison pour la Belgique !

"Il fallait avancer l'argent, mais nous savions que nous serions remboursés, ce qui a été fait dans des délais très raisonnables. Nous sommes bien aidés et soutenus, comparé à d'autres continents, voire d'autres pays européens."

2026

Un vaccin contenant les trois virus aurait été idéal, estime l'éleveur, solution plus économique et surtout, logistique moins lourde. Quant à l'investissement dans un rappel de vaccination, il envisage de suivre les recommandations officielles, quoique quelques hésitations subsistent... "Quelle est la durée de l'immunité des vaccins administrés... ? La circulation de la FCO-3 en Belgique ne peut-elle faire l'effet d'une troisième dose... ?" Autant de questions dont les réponses claires aideraient les éleveurs à décider, en connaissance de cause.

SUITE PAGE 2

Norbert Buysse et Sophie Tondu, éleveur et éleveuse de moutons et de chèvres, en Famenne

Norbert démarre voici 4 ans un élevage de brebis La-caune, puis est rejoint après 2 ans par Sophie et son élevage de chèvres alpines. Aujourd'hui, une étable flambant neuve, construite de leurs mains, accueille leurs 30 brebis, 15 chèvres, 10 agnelles et 5 chevrettes, qui entreront prochainement en production.

«Fin juillet 2024, quand le premier cas est apparu dans notre élevage, la FCO, on n'était pas au courant et on ne s'y attendait pas... Personne ne nous avait prévenus : ni le vétérinaire, ni aucun autre service officiel». Les éleveurs avouent qu'ils auraient pu s'informer en lisant la presse agricole. Encore fallait-il en avoir le temps. «Nous étions alors débordés, en pleine installation et construction de l'étable, en pleine saison de récoltes, sous une pluie incessante cette année-là, avec en plus de l'administratif dans tous les sens ...» Mais en voyant les dégâts chez d'autres éleveurs, ils comprennent vite qu'ils allaient traverser une épreuve de taille.

La première semaine, deux ou trois bêtes traînaient la patte. Rien d'alarmant. Puis les mortalités se sont enchaînées... «En une semaine, on est passés de quelques boiteries à l'hécatombe. On a perdu 10 brebis sur 30, soit 33% du troupeau». Le clos d'équarrissage était débordé, les cadavres restaient des jours au bord de la route.

Ensuite la production laitière s'est écroulée. Les brebis survivantes ne produisaient presque plus. «Nous avons continué la traite malgré tout, et en fin de saison la production a un peu remonté. Mais on a dû arrêter un mois plus tôt que d'habitude». Et il n'y avait aucun traitement à part les anti-inflammatoires et les antibiotiques. Les utiliser n'avaient pas de sens, cela aurait signifié jeter le lait et perdre le peu de production qu'il restait.

Les naissances ne donneront heureusement pas d'agneaux présentant des malformations. Mais les bêliers n'ont plus été fertiles pendant quelques semaines, retardant de près de deux mois les agnelages en 2025. «Cette année encore, on subit toujours les conséquences de la maladie : sur dix agnelles gardées, seules trois sont pleines. Les autres étaient trop petites pour la mise à la reproduction».

Le vaccin était disponible, mais c'était trop tard pour les éleveurs pour qui il aurait fallu l'administrer trois semaines avant le début de l'épidémie, ce qui leur a échappé, à nouveau trop monopolisés par un emploi du temps surchargé. La maladie présente, ils n'ont pas voulu engager des frais sans garantie et se sont tournés vers les soins alternatifs : huiles essentielles, chlorure de magnésium, homéopathie. «Au moins, on agissait, du matin au soir, en soignant nos brebis plusieurs fois par jour».

Parmi les modes de communication qui se sont ensuite multipliés, l'un fut essentiel : le groupe de discussion WhatsApp dédié aux ovins et géré par François Claine, vétérinaire responsable du secteur Ovins-Caprins-Cervidés-Camélidés, à l'ARSIA. «On voyait qu'on n'était pas seuls, qu'on vivait tous la même chose. Cela nous a vraiment soutenus moralement».

Aides ... et pertes

Fin 2024, l'élevage bénéficie des aides régionales. «Ce n'était pas énorme, mais pas négligeable non plus. On a été indemnisés pour 10 animaux. On avait juste 30 brebis, soit le minimum requis pour toucher les aides couplées : une de moins, et on passait à côté!» déplorent les éleveurs en pensant aux malchanceux qui ne rentraient pas dans ces conditions... Par ailleurs, sachant qu'une brebis produit 200 litres de lait valorisé autour de 7€ le litre, perdre 10 bêtes, c'est 15 000€ de chiffre d'affaires envolés. Les 150€ d'indemnisation par animal ne compensent pas les pertes de production.

Vaccination

Dans leur gestion sanitaire, les éleveurs ne sont pas pro-vaccination, privilégiant les médecines alternatives. Mais d'une part elle était devenue obligatoire et d'autre part, ils n'ont pas tergiversé, vu la gravité de la situation. Contact est donc pris avec leur vétérinaire pour qu'il vienne vacciner. «Ça n'a pas été simple, surtout à cause de la livraison très tardive des vaccins... On a eu l'impression de passer longtemps après les vaches... A leur décharge, les vétérinaires ruraux étaient aussi débordés, profession en pénurie qui plus est».

Les éleveurs vaccineront aussi les chèvres, à leurs frais, bien que celles-ci n'aient pas été touchées tout comme les agnelles bien moins impactées que les brebis en production, manifestement plus sensibles au virus.

2026

Le rappel cette année ? Les éleveurs ont bien reçu les recommandations officielles et y réfléchissent. «Pour le moment, on a tellement de choses en tête que ce n'est pas encore notre souci, mais c'est sur la table».

Sophie et Norbert travaillent aussi beaucoup sur la prévention. Outre une alimentation produite sur place, saine et équilibrée, «Nos animaux sont choyés, reçoivent des traitements préventifs, des cures de chlorure de magnésium, des huiles essentielles... Ils sont en meilleur état, mieux armés qu'ils ne l'étaient en 2024». Dans cet esprit, ils sont également très attentifs à la maîtrise du parasitisme, point sensible en élevage ovin, en recourant à l'abonnement 'parasito' proposé à l'ARSIA.

«Nous sommes convaincus que le bon état général de nos animaux leur permet de mieux lutter contre n'importe quelle maladie». Un principe de base et essentiel, que personne ne contredira.

LES VÉTÉRINAIRES - L'UPV



Vétérinaire à Saint-Vith, Frank Cremer est aussi Président du Comité des Praticiens Ruraux, à l'Union Professionnelle Vétérinaire (UPV).

Coté UPV

Dès le début de la crise et jusqu'à la fin de la campagne, en présentiel ou en visio réunion, nombreux furent les échanges entre l'UPV et les autorités compétentes fédérales. En décembre 2024, quelques semaines après la décision du Ministre Clarival d'une campagne obligatoire FCO/MHE, Frank Cremer et ses confrères le rencontrent. Ordre du jour : fixer les modalités de la campagne et motiver son financement, attribué finalement peu avant Noël, ce dont l'UPV fut heureuse et soulagée. «Sans cela, on peut craindre que la moitié des détenteurs n'auraient probablement pas vacciné, en particulier, les éleveurs viandeux, car les pertes étaient vraiment très variables d'une exploitation à l'autre. Certains éleveurs ne voyaient pas la nécessité de vacciner...». Selon l'expérience des praticiens, en général, force est de constater qu'il reste difficile de convaincre nombre d'éleveurs de l'intérêt de la vaccination, avant que n'arrivent les maladies.

L'UPV active alors sa communication vers les vétérinaires, toutes et tous en attente d'éclaircissements. Premier message : pré-commander du vaccin, du moins si les grossistes le permettaient. Mais beaucoup de praticiens hésitent, face à des promesses certes, mais pas assez confirmées, ce qui les aurait rassurés quant à cette décision. C'est qu'il s'agissait de sommes élevées voire très élevées, sans garantie que les éleveurs suivent, sans connaître d'éventuels effets secondaires ou encore l'efficacité à terme des vaccins... Que de travail, en coulisses, pour convaincre et rassurer les éleveurs récalcitrants.

Après les vacances d'hiver, suite à l'attribution des subsides finalement arrivés fin février et à une information complète apportée lors de webinaires, les commandes s'envolent. «Mais, regrette F. Cremer, c'était un peu tard. Pas mal d'infos erronées ont circulé sur les réseaux sociaux. Ce sont surtout les commandes passées en décembre qui ont été honorées rapidement et (presque) complètement». Selon le représentant des praticiens ruraux, la perception du succès de la campagne varie selon les interlocuteurs et reste fortement corrélée à ce timing de livraison. L'idée initiale était bonne mais elle reposait sur la disponibilité à temps et en nombre des 3 vaccins, laquelle fut problématique.

«Mais en définitive, le but restait de protéger notre cheptel, ne l'oubliions pas. Les statistiques de vaccination sont belles, en espérant toutefois que des doses ne sont pas restées au frigo chez certains détenteurs...» et ajoute F. Cremer, «je crois que les pays voisins nous envient notre campagne de vaccination».

2026

Le message de l'UPV, consultée par les autorités fédérales qui ont suivi ses recommandations, est de consolider l'effort énorme fourni par toutes et tous, en respectant le protocole de vaccination : après la primo-vaccination, un rappel annuel est nécessaire. Cette année, à chacun de prendre ses responsabilités. Celui qui veut vacciner doit, si ce n'est déjà fait, commander au plus vite ses vaccins auprès de son vétérinaire afin de s'assurer qu'il y aura bien des doses disponibles à temps et à heure, cette fois.

Malheureusement, pour l'UPV et tous les praticiens ruraux, 2026 démarre avec grande appréhension : la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) sévisant en France se rapproche dangereusement de nos frontières. «L'UPV est pleinement investie et anticipe tout ce qui peut l'être, et conclut F. Cremer, on ne peut qu'espérer que nos amis français arriveront à gérer cette crise sanitaire. Si la DNC arrive sur le territoire belge, la campagne de vaccination FCO n'aura été qu'un échauffement».

Coté Terrain

Frank Cremer travaille en collaboration avec une consœur à Saint-Vith. Dès décembre 2024, il contacte ses clients pour gérer les commandes de vaccins et en estimer les besoins le plus précisément possible. Hésitations, doutes, ... les réponses tardaient. «J'ai pris les devants en consultant chaque inventaire des troupeaux et calculé le nombre de doses nécessaires, pour éviter au maximum tout gaspillage». Le praticien pré-commande auprès du distributeur dès la fin de l'année et reçoit dès mi-janvier les vaccins FCO-3 et MHE-8 qui seront administrés début mars. Les vétérinaires espéraient pouvoir faire la première dose FCO-8, au rappel de la première série de vaccinations... Impossible, le vaccin est fourni finalement mi-avril. «Heureusement, dans notre région (Eifel belge), les vaches sortent en prairie un peu plus tard. J'ai encouragé les éleveurs à attendre le plus longtemps possible. En trois semaines, on a tout fait, c'est dire 2/3 de la clientèle. Le 10 mai, c'était fini». F. Cremer avait fait le choix de travailler en tarif

SUITE PAGE 3

FCO & MHE - RETOURS SUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION

horaire, les gens étaient très disciplinés en termes de contention, leurs vaches aussi.... Quant aux élevages ovins, nettement moins représentés dans la clientèle, ils ont bénéficié des restes de flacons entamés.

Vinrent ensuite les facturations et restitutions des subsides aux clients. Les conditions de paiement sur base du principe 'doses livrées, doses payées' ou 'vaccination réalisée, vaccination payée' leur avait bien été précisées dès le début, la trésorerie a dès lors tenu la route. « Il faut savoir, pour avoir une idée, que la valeur en vaccins pour la campagne correspondait à la valeur d'une année de médicaments chez le grossiste ». Les notes de crédit ont toutes été envoyées aux éleveurs dès la clôture des dossiers.

L'autre écueil fut sans conteste, malgré les efforts des équipes de l'ARSIA et des vétérinaires, l'étape des encodages, lorsqu'ils étaient réalisés à partir du logiciel du vétérinaire. CERISE acceptait les encodages des membres de la Personne Morale Vétérinaire (PMV). En revanche, si le contrat VT-éleveur était signé au nom de la PMV ou d'une personne de la PMV, mais qu'un autre membre encodait la vaccination, Sanitel la refusait ce qui posait évidemment problème. Il a fallu recréer parallèlement une base de données qui a ensuite servi de référence au SPF Santé publique pour le paiement des indemnités

liées à la vaccination. *N'utiliser que CERISE, connecté à Sanitel, aurait très probablement été plus simple.*

L'avis de la profession vétérinaire quant à la campagne de vaccination reste divisé. « Pour les uns c'était plutôt une bonne expérience avec un résultat in fine positif et compensatoire du travail accompli, pour les autres elle a représenté beaucoup de soucis et de mauvais souvenirs ». Frank Cremer en a quant à lui tiré les leçons pour l'avenir...

Laurent Brackman est praticien rural en région namuroise depuis 33 ans.

« Globalement, pour ma part, la campagne s'est relativement bien déroulée. Grâce à mon grossiste en médicaments Alcyon, j'ai pu commander dès la fin décembre les doses nécessaires pour les vaccinations FCO 3-8-4 et MHE-3. Cette commande était basée sur une estimation du nombre de bovins de plus de deux mois présents chez ses clients au 31 décembre 2024. L'ensemble des doses a été livré à la mi-février.

« L'encodage dans Bigame des DAF de livraison et d'administration des premières et deuxièmes doses s'est effectué sans difficulté, grâce à mon logiciel vétérinaire Pégase ». Le seul problème auquel fut confronté le praticien a concerné les retards de

paiement des indemnités versées par le SPF Santé publique, mettant sous tension la trésorerie de son cabinet vétérinaire. « Le SPF a voulu 'laver plus blanc que blanc', en exigeant une justification de la vaccination à la dose et à l'animal près, alors que l'outil informatique n'a manifestement pas suivi cette ambition ».

Le vétérinaire rejoint l'avis de son confrère : lors de la dernière campagne de vaccination FCO8 (2016), l'encodage des doses se faisait directement dans Cerise en quelques clic. « Si cette procédure avait été maintenue en 2025, l'ARSIA aurait peut-être pu ensuite s'occuper de la facturation et des paiements aux vétérinaires, comme elle le fait encore aujourd'hui pour les vaccinations trimestrielles. Mais, comme souvent, pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué... Je tiens toutefois à remercier sincèrement toute l'équipe de l'ARSIA, qui a travaillé et fait de son mieux pour gérer les nombreuses complications informatiques liées à cette campagne de vaccination ».

Et pour finir, une petite anecdote pour illustrer le sommet de l'absurdité administrative : « un fonctionnaire m'a refusé un certificat de vaccination FCO pour l'exportation, pourtant correctement rédigé de manière manuscrite en ferme. La seule raison invoquée était que le document envoyé n'était pas le formulaire officiel... ».



LES SYNDICATS AGRICOLES

La FWA

Daniel Coulonval, Président de la FWA et Thomas Demonty, Ir, Conseiller à la Commission Productions animales.

Th. Demonty reprend le fil des événements. A l'automne 2023, apparaît le premier cas de FCO-3 aux Pays-Bas. Nouvelle maladie, pas de vaccin, ... « Nous n'avions alors pas grand-chose en nos mains pour agir ». Dans une certaine mesure, la barrière de la langue a sans doute aussi amenuisé la perception par les éleveurs wallons des dégâts pourtant élevés chez nos voisins du nord ... Quoiqu'il en soit, la FWA surveille, informe ses membres et analyse la situation avec ses Commissions d'éleveurs. Surgissent alors les premiers foyers, au nord de la Belgique ; le pays perd son statut indemne de FCO en octobre... toujours sans réellement alerter les détenteurs d'ovins et de bovins. Mais début 2024, ce sont aussi les grandes manifs : revenus, bureaucratie, normes environnementales, accord UE-Mercosur, manque de soutien politique, ... Les éleveurs et leurs syndicats professionnels sont fortement mobilisés et ont l'esprit ailleurs. Au printemps, la disponibilité d'un vaccin est annoncée par les autorités sanitaires, les associations de l'élevage, la FWA. Les éleveurs n'entendent pas le message ou n'en mesurent pas l'importance ; la saison est en avance, le travail soutenu aux champs, les moissons sont en effet déjà bouclées à la foire de Libramont. Mais là, ... Nombre d'entre eux témoignent auprès de la FWA de leur situation et leur inquiétude, face aux premiers signes cliniques aigus, impactant leurs animaux. La suite, on la connaît, d'août à la fin de l'année, c'est la catastrophe dans les élevages bovins et ovins. Les vétérinaires sont débordés, Rendac est dépassé, les éleveurs consternés et désespérés appellent la FWA... « J'ai 10 cadavres sur le bord de la route depuis 15 jours... ».

A la FWA, les échanges avec les autorités régionales et fédérales s'enchaînent. En automne, elle obtient la reconnaissance par la Ministre Dalcq du statut de « situation catastrophique » et un budget exceptionnel de la RW pour indemniser les pertes liées à l'épidémie.

Côté Fédéral, le Ministre Clarinval décide d'une vaccination nationale obligatoire. Un budget est accordé, in extremis, juste avant Noël. « Nous étions le seul pays en Europe à vivre une telle situation ». La cam-

pagne est mise en place, mais avec une succession d'obstacles, intensifiant le rythme de longues réunions pour les solutionner, en particulier la distribution problématique des vaccins... « Les autorités sanitaires ont été à notre écoute et ont mis les moyens », salue le Président Coulonval. Mais, regrette-t-il, la gestion, la communication et les outils mis en place ne collaient pas avec le calendrier agricole.

Si pour des maladies telle la dermatose nodulaire contagieuse catégorisée A, l'Union Européenne (UE) assure une surveillance ainsi que les stocks stratégiques de vaccins, pour les autres telles la FCO ou la MHE, selon la législation, il revient à chaque Etat Membre de le faire. Difficile pour le Th. Demonty de valider ce principe ; la gestion de telles épidémies devrait l'être au niveau de l'UE, laquelle ne semble pas prendre en compte le rôle des barrières vaccinales. La FWA répète ce message via les groupes de travail, au COPA-COGECA, organisation représentant les agriculteurs dans l'UE. « Mais pour toute réponse, La commission Européenne nous répond que... cela n'entre pas dans les compétences de l'UE ».

2026

Pour 2026, la FWA a milité aux côtés du Boerenbond pour maintenir l'obligation de vacciner et les subides. Suite aux annonces répétées d'absence de budget du gouvernement fédéral, les discussions ont pris l'eau et tant l'obligation que les aides n'ont été pas été réitérées. Or, avis des experts vétérinaires appuyé par la FWA, pour « faire le job », un protocole complet est la base élémentaire de toute vaccination, à savoir : après deux doses en 2025, un rappel en 2026 ! Sans oublier de primo-vacciner les jeunes animaux.

Par ailleurs, insiste Th. Demonty, la vaccination est un excellent outil ... à condition d'être accompagnée de mesures de biosécurité et une prise de responsabilité collective. En effet, la vaccination protège efficacement contre les formes cliniques graves, mais elle n'empêche pas totalement la virémie, ce qui complique la maîtrise de la diffusion. « Comment expliquer que les marchands, transporteurs et certains éleveurs continuent à acheter des bovins dans des pays où sévissent, notamment en France, des maladies telles la FCO, la MHE, la besnoitiose, et tout particulièrement ces derniers mois la redoutable dermatose nodulaire contagieuse ? Il y a un décalage entre la réalité des éleveurs au quotidien et la réalité des pathogènes... ».

Le Président de la FWA conclut, « Le passé est le

passé. Il faut tirer un constat positif de la vaccination et regarder en avant. Chacune et chacun, dans son rôle, a courageusement participé et mené à bien cette campagne de vaccination inédite. Mais le contexte n'était pas simple, que de stress et frustrations sur le terrain... L'expérience confirme qu'il faut une prise en charge globale, décisionnelle et organisationnelle, de la part de nos autorités ».

La FUGEÀ

Elliott Deprins, Ir, Chargé de missions politiques & Services

La FUGEÀ porte un regard plutôt positif sur la campagne de vaccination en 2025, tant pour son obligation que pour l'octroi de subides pour la financer, fait inédit pour notre pays, le seul en Europe concerné par cette prise. L'obligation de vacciner a en effet permis d'obtenir suffisamment de vaccins pour tout le cheptel belge, en 2025. Couplée aux subides, la campagne 2025 est en définitive une réussite. Les éleveurs rendent service à la population en la nourrissant, le syndicat juge normal de supporter à leur place la charge financière d'une vaccination obligatoire. Mais regrette que ces conditions ne soient plus réunies en 2026 et rejoint la FWA dans son message : « Terminer le travail en faisant les rappels recommandés de vaccination à grande échelle, consoliderait la protection vaccinale de nos bovins ». En 2026, c'est désormais une décision dans les seules mains des éleveurs...

E. Deprins salue en particulier le rôle des vétérinaires qui ont assuré la plus grosse charge de travail en termes d'approvisionnement des vaccins et d'obligations administratives. « Quant aux éleveurs, parfois critiqués pour leur manque de réactivité, nous ne trouvons pas cela justifié, car nombre d'entre ont été confrontés à la livraison chaotique des vaccins alors que les retours au pâturage approchaient, voire étaient derrière ». A l'avenir, le syndicat préconise la commande de vaccins en achat groupé par les autorités et non par les vétérinaires. « Cela nécessite une stratégie fédérale, anticipée, pour plus d'efficacité sur le terrain ».

Par ailleurs, pour maîtriser le flux des informations et leur exactitude, une demande de l'Agrofront porte sur une communication plus homogène, reprenant un seul message, venant de l'AFSCA, du SPF, de Sciensano, des associations d'éleveurs, etc...

SUITE PAGE 4

2026

La FCO et la MHE à peine « derrière » en termes de dégâts, c'est désormais la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) qui monopolise toute l'attention de la FUGEA, laquelle assure sa mission de défense de la profession, ce qui passe parfois par une action sur la législation existante. Activement associée à la Coordination Européenne Via Campesina et la Confédération paysanne en France, elle demande le retrait de la DNC de la catégorie A, eu égard à son caractère non-zoonotique. Cela per-

mettrait de vacciner préventivement, ce qui n'est pas autorisé à ce jour sauf dans les zones infectées. Reste la balance entre les bénéfices de la vaccination sur nos troupeaux et ses conséquences sur le commerce international qui en serait impacté. La FUGEA privilégie les premiers.

E. Deprins soutient par ailleurs les recommandations générales de biosécurité, en particulier les risques d'introduction de nombreux pathogènes, liés au commerce de bovins et en appelle à la responsabilité des éleveurs. « *Le négoce est le premier vecteur de maladie, en particulier sur de longues*

distances ». Dans ce contexte, décidée au niveau fédéral, une série de mesures contraignantes vont à terme concerner les transports d'animaux dont l'objectif premier sera de protéger ces derniers.

Quo qu'il en soit, le commerce d'animaux ne va pas diminuer, le réchauffement climatique non plus, favorisant la présence de vecteurs biologiques même en hiver... Connues ou non en nos contrées, des maladies les menaceront toujours. Pour la FUGEA, anticipation, coordination, sens de la responsabilité entre tous les acteurs de l'élevage, devraient à minima permettre de les maîtriser.

UN GROSSISTE EN MÉDICAMENTS



Gregory Leyens, Directeur scientifique et business intelligence, ALCYON Belux

Une organisation inédite, mais exigeante

Dans le cadre de cette campagne, l'Etat a proposé un préfinancement des vaccins, une mesure saluée pour son ambition et son soutien aux professionnels.

Les grossistes, à l'image d'Alcyon, ont joué le jeu en ouvrant des précommandes aux vétérinaires. Cette organisation reposait toutefois sur une déclaration d'engagement en amont de la part des praticiens, appelés à estimer leurs besoins alors que leurs clients étaient eux-mêmes en phase de réflexion. Avec 3 vaccins distincts à commander et vu les montants élevés, la prudence a prévalu. Les vétérinaires ont pris le temps nécessaire pour calculer au plus juste leurs besoins, souvent en attente des retours des éleveurs. Une étape compréhensible mais qui a ralenti la dynamique initiale.

Livraisons parcimonieuses et communication sous pression

Rapidement un autre obstacle s'est levé chez les grossistes: les vaccins arrivent tardivement, rare-

ment aux dates prévues et souvent en quantités inférieures aux prévisions.

Sur le terrain, la tension s'installe: les éleveurs, confrontés à la perspective de garder leurs animaux à l'intérieur, s'inquiètent et font pression sur leurs vétérinaires qui eux-mêmes se retournent vers leur grossiste, parfois démunis face à un manque d'informations fiables de la part des fournisseurs. De plus, alors que des vétérinaires sont livrés à temps, d'autres restent dans une attente parfois très longue, source de tension et d'incompréhension chez leurs éleveurs. Pour que chacun soit traité de la même façon, l'achat groupé par l'Etat aurait été une meilleure solution.

Côté grossiste, cette situation a été difficile à vivre pour les équipes de première ligne, notamment le service clients.

Le manque d'informations fiables, problème central

Au cœur des difficultés rencontrées se trouve un déficit d'information. Ce qui a le plus manqué dans cette campagne, c'est la capacité à fournir une information claire et fiable sur les délais et les quantités de vaccins. Cela touchait toute la chaîne,

en cascade... Les vétérinaires face au fermiers, les grossistes face aux vétérinaires... Cela aurait permis à ces derniers de mieux planifier leurs vaccinations et informer leurs éleveurs.

« *Cette campagne illustre une fois de plus l'importance d'une coordination fluide entre tous les maillons de la chaîne de la santé animale, du législateur jusqu'au terrain* ».

2026

En fin d'année 2025, ALCYON était dans un grand flou car la vaccination n'étant plus obligatoire, les grossistes n'avaient aucune idée des quantités de doses nécessaires, d'autant plus qu'il existe plus de présentations de vaccins qu'au début. « *On se base sur les précommandes car on ne peut se permettre d'avoir du stock qui périsse...* ». Mais pour pouvoir précommander, encore faut-il que les vétérinaires obtiennent la confirmation de leurs éleveurs, encore parfois indécis...

Par contre, comme la demande sera probablement moindre et qu'il y a plus de produits sur le marché, il ne devrait a priori pas avoir de ruptures de stock, ni de retards de livraison. Et G. Leyens le recommande: « *Les éleveurs qui veulent mettre toutes leurs chances de leur côté, doivent faire le rappel* ».

SPF SANTÉ PUBLIQUE



Santé publique
Sécurité de la Chaîne alimentaire
Environnement

Drs Vét. Hélène Gérard, Brigitte Lejeune et Valentin Detremmerie

Au terme de la campagne de vaccination, Hélène Gérard, Brigitte Lejeune et Valentin Detremmerie, vétérinaires experts à la DG APF - Service de Politique Sanitaire du SPF Santé publique et en charge de son organisation, sont heureux du bilan final, soit la couverture d'un maximum d'animaux.

L'opération était inédite, car excepté pour la FCO-3, il s'agissait d'une campagne de vaccination préventive contre la FCO-8 et la MHE. Mais elle le fut aussi pour l'équipe du SPF Santé publique... « *Nous n'avons en principe pas la mission d'organiser de telle campagne. Le ministre Clarival nous l'a confiée au lendemain de la décision d'obligation, pour qu'il n'y ait qu'un seul point de contact, pour l'ensemble des administrations et associations impliquées.* Or, précisent les 3 chevilles ouvrières du SPF, « *Nous ne sommes pas dans l'opérationnel, nous sommes des 'travailleurs de fond' sur la politique sanitaire et ses législations, ... Mais nous nous sommes attelés immédiatement à la tâche et à résoudre chaque problème rencontré: communication, budget et paiements des subventions, autorisations et disponibilité des vaccins, encodage et enregistrements des vaccins, ... avec heureusement un soutien administratif et juridique* ».

Ce travail s'est déroulé dans l'urgence, alors que chaque décision ou choix nécessitaient une base légale, laquelle implique une procédure adminis-

trative, souvent longue... « *Même en situation de crise, produire une législation prend au minimum un mois* ». Et l'organisation pratique de la campagne n'a pu réellement commencer qu'au moment où le budget de la campagne a été approuvé, soit à la fin du mois de décembre 2024, obligeant l'équipe à franchir les obstacles au fur et à mesure, sans possibilité d'anticipation.

De plus, certaines facettes de la campagne de vaccination dépendaient d'autres administrations (AFSCA, AFMPS, SPF BOSA), chacune indépendante dans leur domaine de compétence. Lorsque des problèmes les concernant étaient identifiés, le SPF a joué son rôle central de point de contact pour aider à trouver au plus vite les solutions adaptées.

Une campagne de vaccination, oui... encore faut-il un vaccin

L'approvisionnement en vaccins fut effectivement la principale pierre d'achoppement. Lorsqu'une nouvelle maladie ou un nouveau sérotype apparaît, les firmes doivent développer un nouveau vaccin ou adapter leur - éventuel - vaccin déjà existant, obtenir les autorisations nécessaires avant de le produire et répondre aux commandes, processus long et dépendant de leur initiative. L'AFMPS, de

son côté, doit analyser les demandes d'autorisation, avec un délai plus ou moins long avant de l'accorder, ou non, selon leurs contraintes spécifiques. Pour que les firmes produisent et distribuent les vaccins, il faut qu'elles y trouvent un intérêt économique. Si la demande est faible ou si elle ne se concrétise pas par des commandes fermes, ce n'est pas forcément leur priorité.

Un autre écueil à surmonter était la mise en compétition avec les autres pays confrontés aux mêmes besoins de vaccins.

Si, compte tenu du délai nécessaire aux démarches obligatoires, d'autant plus difficiles à mettre en œuvre en période d'affaires courantes et donc de prudence budgétaire, l'option « achat groupé » par l'Etat a dû être abandonnée (jamais les vaccins n'auraient été livrés à temps), c'est cette option qui reste la meilleure pour garantir les approvisionnements.

De la sensibilisation à la vaccination

Si on revient à ce qui s'est passé en juin 2024, lorsque les premiers vaccins contre la FCO-3 ont reçu une autorisation d'utilisation et ont été disponibles, les critiques ne manquèrent pas: les bêtes venaient d'être mises en pâture, ce qui, se-

SUITE PAGE 5

FCO & MHE - RETOURS SUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION

lon nombre d'éleveurs, était le pire moment. Par ailleurs, certains détenteurs ne percevaient pas encore l'urgence de vacciner, surtout les bovins, entre autres car les informations en provenance des Pays-Bas y minimisaient l'impact de la maladie.

On constate une différence notable dans la manière dont les éleveurs wallons ont réagi à la situation aux Pays-Bas en comparaison à celle observée récemment en France avec la DNC. Il semble que la menace perçue soit plus forte lorsqu'elle concerne la France, comme si la proximité géographique ou culturelle renforçait l'inquiétude. La barrière de la langue joue certainement un rôle, rendant les informations venues des Pays-Bas moins accessibles ou moins alarmantes pour les éleveurs wallons.

La communication a été un défi majeur à relever au cours de la campagne : les éleveurs se tournent peu vers les sources officielles et privilègient les réseaux sociaux, où circulent rumeurs et messages complotistes. Le vétérinaire, rappelle le SPF, est le premier et meilleur conseiller pour son éleveur et les seules informations officielles sont celles disponibles sur les sites Internet de l'AFSCA ou du SPF Santé publique.

Encodages et logiciels

En Wallonie, pour faciliter les choses, il a été pro-

posé aux vétérinaires d'encoder leurs données de vaccination soit dans Cerise, soit via leur logiciel professionnel. Malheureusement, en raison d'incompatibilités informatiques, cette seconde possibilité n'a pas toujours bien fonctionné et a occasionné de nombreuses frustrations chez les vétérinaires ainsi qu'un travail d'encodage manuel conséquent par l'ARSIA, pour rectifier la situation. La leçon à en tirer est qu'à l'avenir, une seule procédure d'encodage devrait être autorisée, de préférence via le logiciel "source" (CERISE).

Problème des factures

Les difficultés liées au paiement des factures et à la gestion budgétaire sont intimement liées aux étapes à franchir ; lorsqu'une décision est prise pour accorder une subvention, son montant doit être ajusté au budget disponible et aux contraintes comptables, une législation doit être publiée pour pouvoir les payer. Même en cas d'urgence, cela prend du temps !

Par exemple, une demande de budget supplémentaire introduite en avril 2025 par l'équipe a bien été approuvée, mais est restée bloquée près de six semaines au Parlement lors des discussions liées au budget. Résultat : il n'y avait plus, en décembre dernier, d'argent pour payer les vétérinaires, alors

même que les besoins avaient été largement anticipés. La situation a enfin été débloquée par le vote de la Chambre le 18 décembre dernier, et les paiements en attente ont été finalisés.

Toutefois, si les lenteurs administratives paraissent énormes et peu compréhensibles pour les acteurs de terrain, elles s'expliquent par un système conçu pour encadrer les décisions politiques afin de garantir la transparence et en éviter les dérives éventuelles.

2026

Le ministre de l'Agriculture, le SPF Santé publique, l'AFSCA et Sciensano recommandent fortement de poursuivre la vaccination (voir page 1). Après deux injections, les animaux sont bien protégés, mais la durée d'immunité est encore inconnue à ce jour pour la FCO-3 et la MHE. Pour la FCO-8, l'immunité semble durer quatre à cinq ans.

Malgré les difficultés et un travail en flux tendu, les équipes du SPF tirent de cette expérience un bilan humain très positif. La campagne a rassemblé des compétences variées, exigé une grande adaptabilité et renforcé les liens entre administrations. La campagne clôturée, le trio du SPF rédigera une évaluation finale de cette campagne pour en tirer les leçons et transmettre ses recommandations.



Dr Vét. Ludivine Tillière, Responsable Cellule Enregistrement et Identification animale

Ce fut une campagne **stressante, compliquée** à gérer, demandant des **adaptations en continu** et une **collaboration** maximale de la part de tous les intervenants.

Comprendre, convaincre, organiser son travail selon les stocks de vaccins reçus, établir la gestion administrative et s'assurer qu'elle soit correctement transmise ; la situation a demandé une solide dose de ténacité de la part des premiers acteurs directement impliqués, les vétérinaires.

Il a fallu faire face à de nombreuses **problématiques** auxquelles il n'était pas toujours possible d'être préparés :

- Utilisation de vaccins hors AMM
- Attente de réponses des fabricants de vaccins quant à leur disponibilité
- Systèmes de précommandes de vaccins
- Avances financières des vétérinaires
- Gestion des modalités de paiement
- Liens Sanitel des troupeaux avec une PMV
- Intégration des moutons dans certains logiciels vétérinaires
- Calculs en nombres de doses par troupeau

- Achats et ventes d'animaux durant la campagne
- Exportations d'animaux
- Changement de vétérinaire en cours de campagne
- ...

Cela ne fut pas simple de penser à intégrer toutes ces questions dans une base légale, d'adapter les bases de données en conséquence et de s'assurer que chacun ait bien pris connaissance des modalités spécifiques qui le concernait.

Cette campagne a été décidée dans l'urgence, sur demande du secteur et des vétérinaires mais l'objectif principal a été atteint, malgré les embûches et le contexte dans lequel la campagne a été réalisée. A l'avenir, nous risquons très certainement d'être confrontés à d'autres campagnes de vaccination, mais chaque campagne a son contexte bien particulier, il nous faudra donc davantage anticiper les obstacles propres à chacune et faciliter le suivi administratif.

Grâce à cette campagne de vaccination, l'ARSIA retiendra avant tout la **protection de notre cheptel belge**, une conscientisation de l'intérêt de **coordonner** et de **communiquer** vers tous les acteurs impliqués de manière **uniforme**, ainsi qu'une **étape de préparation** à d'autres campagnes de vaccination.

Dr Vét. Estelle Clerbaux, Responsable opérationnelle

Fin 2024, une décision ministérielle lance une campagne de vaccination obligatoire, avec un budget de soutien. La gestion opérationnelle est confiée à l'ARSIA et à la DGZ.

Dans des délais très courts, l'ARSIA met en place le versement d'avances aux vétérinaires pour la commande des vaccins, nécessitant le développement rapide d'un système informatique de centralisation, de calcul et de suivi. Toutefois, des seuils du système de paiement du SPF bloquent les premières factures : les paiements, prévus en janvier, ne démarrent qu'en février.

La campagne débute, mais les difficultés apparaissent vite. SANITEL refuse certaines vaccinations encodées par des vétérinaires membres d'une association lorsque le contrat d'épidémiomonitoring est au nom de l'association. Résultat : des données pourtant valides ne sont pas visibles, rendant impossible une centralisation complète dans SANITEL. Les informations se retrouvent dispersées entre SANITEL et BIGAME, obligeant l'ARSIA à créer une nouvelle base pour les regrouper.

Par ailleurs, des problèmes de configuration de lo-

giciels vétérinaires compliquent le calcul exact des doses réalisées, entraînant une confusion entre doses, millilitres, animaux et flacons. L'ARSIA doit alors effectuer de nombreuses vérifications et corrections manuelles sur plusieurs milliers d'enregistrements.

Les inquiétudes augmentent lorsque les vaccins BTV-8 tardent à arriver chez la plupart des vétérinaires. Avec l'été, les vaccinations reprennent progressivement, mais restent en dessous des objectifs, ce qui pousse le ministre de l'Agriculture à reporter l'échéance du 1^{er} juin au 1^{er} septembre.

À la demande des vétérinaires et syndicats agricoles, il est décidé de prioriser les subventions aux éleveurs ayant vacciné plus de 90% du troupeau. Malgré ce critère, de nombreuses demandes individuelles restent à gérer, dans un contexte où le commerce d'animaux continue et où des changements de vétérinaire surviennent en cours de campagne. Les cas complexes (ventes partielles, import-export, troupeaux partiellement vaccinés, petits troupeaux ovins, livraisons tardives ou infections en cours de saison) nécessitent des

réponses adaptées et des régularisations en fin de campagne.

Les premiers remboursements peuvent alors être traités, avec une vérification systématique par troupeau. Cette étape met en évidence de nombreuses erreurs, augmentant encore la charge de correction, avec plusieurs centaines de dossiers traités chaque semaine.

À l'automne 2025, certains éleveurs ont déjà été indemnisés, tandis que d'autres attendent encore. L'apparition de la FCO-8 en Belgique entraîne aussi de nouvelles contraintes, notamment pour les échanges transfrontaliers. En fin d'année, la majorité des dossiers du budget 2025 est clôturée, les cas les plus complexes devant être finalisés début 2026.

Avec le recul, l'année 2025 confirme l'efficacité de la vaccination : les indicateurs de santé sont revenus à la normale et la circulation de la FCO-8 en Wallonie est restée quasiment inaperçue sur le plan clinique. La campagne s'achève après une année marquée par l'adaptation, la flexibilité et la ténacité.

« **L'ARSIA remercie vivement tous les acteurs impliqués dans la campagne de vaccination, les éleveurs, les développeurs de logiciels vétérinaires fortement sollicités afin d'implémenter des adaptations en un temps très court, et les confrères et consœurs vétérinaires, véritables forces vives de la campagne, qui ont aidé l'ARSIA à améliorer son suivi administratif. Un tout grand merci pour leur précieuse collaboration !** »